

# DEVENEZ ADHÉRENT D'ECO TLC

POUR RESPECTER VOS **OBLIGATIONS LÉGALES**  
ET PARTICIPER À LA TRANSFORMATION  
DE LA FILIÈRE VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Qui EST ECO TLC ?

La société Eco TLC est l'**éco-organisme** de la filière des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) **créée par les metteurs en marché pour prendre en charge leurs obligations** issues du principe de la **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**.

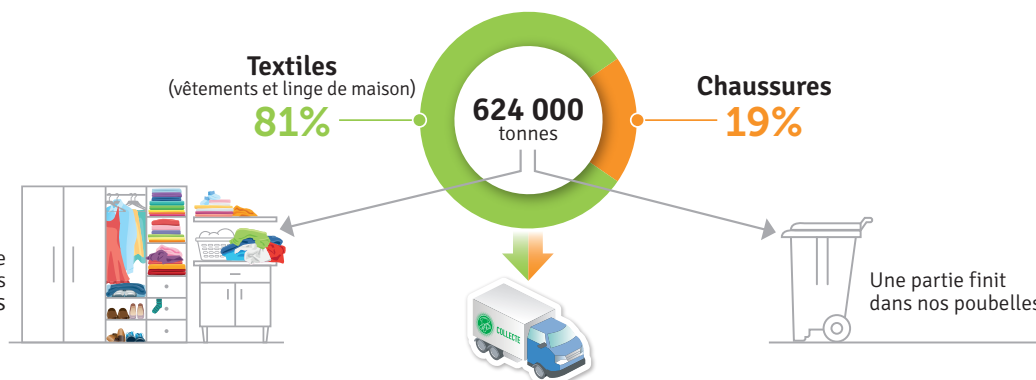
Eco TLC est une société de droit privé, à but non lucratif, agréée par l'État dans le but de recevoir l'éco-contribution versée par ses adhérents, metteurs sur le marché français grand public des TLC neufs.

Cette contribution qui participe au financement de la gestion des déchets de TLC des ménages vise à **développer une filière de recyclage performante en accélérant la transition vers une économie plus circulaire**, c'est-à-dire économe en ressources et donc **l'objectif est 0 déchet.**

**L'ENJEU COLLECTIF EST MAJEUR :**  
**MIEUX ÉCO-CONCEVOIR LES PRODUITS, MIEUX LES UTILISER, LES RÉPARER, LES RÉUTILISER, LES RECYCLER POUR EN FAIRE DE NOUVEAUX PRODUIT OU DE NOUVELLES MATIÈRES PREMIÈRES**

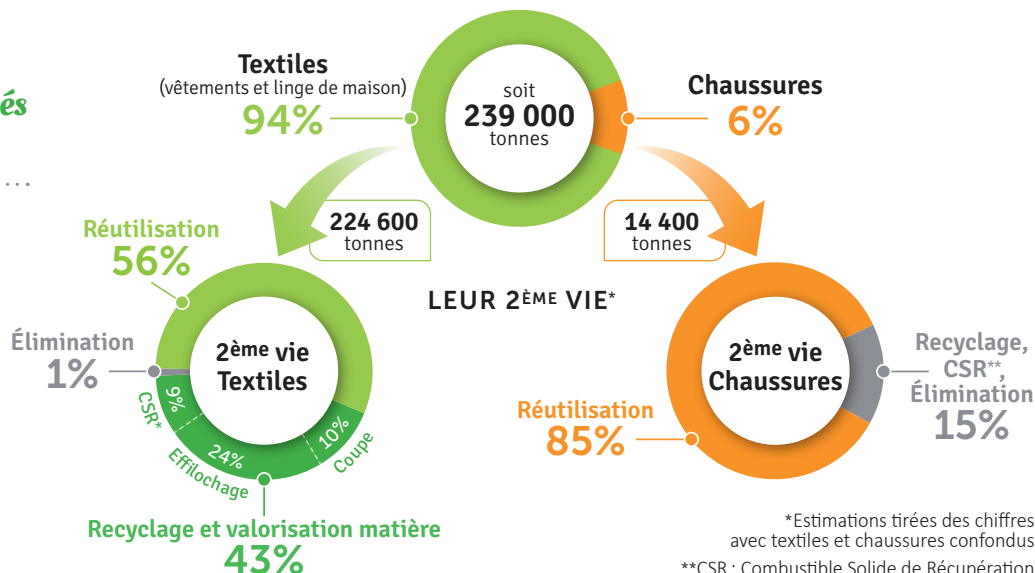


### EN 2018 : MISES EN MARCHÉ



**La 2<sup>ème</sup> vie des TLC en 2018 indique que 38 % des TLC usagés sont collectés et traités.**

### 38% DES TONNAGES COLLECTÉS



# Comment SE RÉPARTIT L'UTILISATION DE LA CONTRIBUTION ?

## 85% EN SOUTIENS FINANCIERS ET D'ACCOMPAGNEMENT :

- de l'industrie du tri et de la valorisation des produits et matières,
- de la sensibilisation des citoyens à donner une 2<sup>nd</sup>e vie aux produits,
- de la recherche & développement de solutions pérennes de recyclage.

## 15% EN CHARGES D'ÉTUDES, DE PROMOTIONS ET DE FONCTIONNEMENT :

- mesure des performances techniques et économiques, bilan environnemental,
- partage d'expériences et mise en avant des initiatives pour une mode responsable,
- mise en relation des acteurs de la filière et coconstruire l'économie circulaire.

## Quels sont les produits concernés ?

TLC est l'acronyme pour **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures grand public**, à l'exclusion des vêtements professionnels (uniformes)

<https://www.ecotlc.fr/page-111-responsabilites-et-produits-assujettis.html>

## Comment adhérer ?

Rendez-vous en ligne sur le site [www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr) et inscrivez-vous dans la rubrique "Metteurs en marché"



## LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) : UNE OBLIGATION LÉGALE

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs exige des entreprises qu'elles participent à la gestion de la fin de vie des produits qu'elles mettent sur le marché **grand public**. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la loi française a instauré ce dispositif pour les Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC) destinés aux ménages.

### Les metteurs en marché doivent :

- soit mettre en place leur propre système individuel de collecte et de gestion,
- soit adhérer à l'éco-organisme Eco TLC (article L 541-10-3 du code de l'environnement).

**Le metteur en marché désigne** celui qui émet la première facture avec TVA en France (France métropolitaine et DOM). Il peut donc s'agir selon les cas :

- d'un industriel ou d'un fabricant vendant sous sa marque des articles fabriqués en France ou à l'étranger,
- d'un importateur (Grossiste ou Détaillant),
- d'un distributeur pour les produits à marque propre et pour les produits directement importés.

## Quel montant D'ÉCO-CONTRIBUTION ?

Le montant est calculé sur la base du nombre de produits éligibles mis en marché l'année précédente. La contribution est à la pièce avec deux possibilités :

- 1. La contribution forfaitaire** pour les entreprises ayant un CA HT de produits éligibles < 750 000 euros ou moins de 5 000 produits éligibles mis sur le marché.
- 2. La contribution "au réel"** applicable aux autres entreprises, avec 4 niveaux de barème selon la taille des pièces. (Cf. le fichier d'aide à la déclaration sur le site Eco TLC).

### DES BONUS INCITATIFS OU L'ÉCO-MODULATION DU BARÈME

Eco TLC a mis en place différents bonus pour les déclarations au réel :

- pour encourager la durabilité des produits,
- pour développer l'éco-conception avec des fibres et/ou des matières recyclées issues de TLC usagés,
- pour stimuler l'utilisation de fibres et/ou matières provenant des chutes de production de TLC.

Cf. le détail des critères d'éligibilité :

<https://www.ecotlc.fr/page-341-bareme-eco-module.html>



## NOUS CONTACTER :

Nous sommes à votre écoute pour répondre à toute question au 01 85 08 42 44 et de **préférence par mail** à [n.sahli@ecotlc.fr](mailto:n.sahli@ecotlc.fr) ou par courrier postal à Eco TLC, 4 Cité Paradis, 75010 Paris.